

LOI N°2013-04 DU 25 JANVIER 2013

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé avec l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement de la première phase du Programme Régional d'Infrastructures de Communication de l'Afrique de l'Ouest-Projet Bénin (WARCIP-BENIN APL1C).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 15 janvier 2013 ;

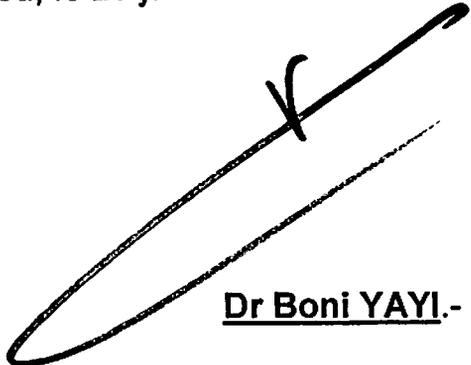
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de trente cinq millions (35 000 000) de Dollars des Etats-Unis soit environ **dix sept milliards cinq cent millions (17 500 000 000)** de Francs CFA, signé le 4 septembre 2012 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement de la première phase du Programme Régional d'Infrastructures de Communication de l'Afrique de l'Ouest – Projet Bénin (WARCIP-BENIN APL1C).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 25 janvier 2013.

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

BY

BY

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Communication et des
Technologies de l'Information et de la
Communication,

Jonas GBIAN.-

Max Barthélémy AHOUEKE.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MEF 4 MCTIC 4
AUTRES MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-
INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

GV